

Par courriel
Monsieur
Urs Näf, lic rer. pol.
economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 26 mars 2014

U:\1p\politique_economique\consultations\2014\POL1411_reduction_CO2.docx
PHG/ama

Projet de réponse à la consultation sur la révision de l'Ordonnance sur le CO2

Monsieur,


Nous avons bien reçu votre courrier électronique du 14 mars dernier, relatif au projet de réponse d'economiesuisse à la consultation sur la révision de l'ordonnance sur le CO2.


Les changements proposés visent notamment à durcir les conditions permettant aux gros émetteurs de CO2 d'obtenir un remboursement de la taxe ainsi qu'à établir une liste exhaustive des activités pouvant faire valoir une détaxe. Autre innovation: la révision prévoit que les PME qui produisent moins de 100 tonnes CO2 par an ne pourront plus se mettre en groupe.

Le projet de réponse d'economiesuisse à cette consultation demande de corriger ces points, de manière à ne pas pénaliser les PME et à éviter de limiter de manière rigide l'application de l'ordonnance à certains secteurs d'activité. La CVCI soutient sans réserve les propositions de modifications que vous nous avez transmises.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE


Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint


Philippe Gummy
Responsable communication